

*Les subsides*

**M. Cassidy:** Monsieur le Président, j'apprécie les propos du député et j'aimerais soulever une ou deux questions. Il a laissé entendre que l'opposition avait eu tort de consacrer autant de temps à cette question à la Chambre ces dernières semaines. Peut-être n'est-il pas conscient de l'exaspération que nous avons ressentie lorsque des questions sur la situation de conflit d'intérêts ont été jugées irrecevables au comité permanent de l'expansion industrielle régionale et au comité des élections et des privilèges, et de la procédure, dont le mandat, comme il l'a dit, est limité. Nous avons donc été forcés de revenir à la charge à la Chambre des communes.

Je sais que lorsqu'il était dans l'opposition, le parti du député a constaté lui aussi que la seule façon d'ébranler un gouvernement majoritaire était de concentrer le tir sur une question unique. Je soutiens que la question de l'intégrité d'un ministre important va au coeur même de ce que représente un gouvernement. Si l'intégrité d'un ministre important ou de l'ensemble du cabinet est mise en doute, ce n'est pas la peine de parler des autres questions dont le gouvernement est responsable.

Si le député croit qu'il doit y avoir une autre façon de résoudre ces problèmes, je ne suis pas en désaccord avec lui. Peut-il nous dire dans un esprit constructif comment cela peut se faire de telle façon que l'opposition n'ait pas à se servir de la période des questions comme seul recours et en mettant la question si fermement à l'ordre du jour que le ministre finit par ne plus avoir d'autre choix que faire ce qu'il aurait dû faire il y a 10 jours, c'est-à-dire démissionner?

**M. McGrath:** Je remercie le député de cette intervention constructive. Je crois qu'il existe des moyens d'élucider une affaire sans y consacrer toute la période des questions, surtout pendant la période des subsides. J'ai déjà mentionné que la question aurait pu être soulevée, et peut encore l'être—quoique je doute de l'opportunité de la faire après ce qui s'est passé aujourd'hui—au nouveau comité permanent de la consommation et des corporations qui est chargé d'examiner les prévisions budgétaires du registraire général et devant lequel on peut convoquer le sous-registraire général adjoint. On peut la soulever au comité de l'administration gouvernementale où sont examinées les prévisions budgétaires du cabinet du premier ministre. Il y a bien des moyens de la soulever. A la fin de la période des subsides, le chef de l'opposition peut, en vertu d'une nouvelle procédure, désigner n'importe quel ministère pour en faire examiner les prévisions budgétaires durant deux semaines au-delà de la date limite du 31 mai.

Le nouveau système de comités est en place depuis à peine un mois. Je crois que lorsqu'il sera bien rodé, si nous réussissons à établir un certain degré de collégialité grâce à la stabilité de la composition des comités dont nous jouissons maintenant, espérons-le, cela nous permettra de connaître à fond notre sujet et cette collégialité permettra une plus grande objectivité au sein des comités permanents. Je crois que ce processus se trouverait renforcé par l'admission de tous les médias, notamment les médias électroniques. Je dirai bien franchement que cela semble donner maintenant des résultats mais, par ailleurs, je ne crois pas que l'on ait épuisé tous les moyens disponibles.

**M. Cassidy:** Monsieur le Président, je suis gré au député de ses observations sur les occasions qu'offre l'étude des crédits. Ne sait-il pas que cette étude est sévèrement circonscrite? Il n'a pas été alloué plus de deux heures à l'examen de crédits de un milliard de dollars de ce ministère. L'annexe avait été approuvée par le comité avant que cette affaire n'éclate, il y a deux semaines. Si c'était là le seul examen possible au sein de ce comité, les partis d'opposition n'auraient eu peut-être qu'une heure pour poser des questions et essayer de parler, non seulement des responsabilités générales du ministère, mais de cette affaire précise et très grave. Moins d'une heure de questions ne me paraît pas suffisant, même si le président du comité acceptait que toutes les questions portent sur l'affaire du conflit d'intérêts.

Le député trouve-t-il que c'est suffisant? Ne faudrait-il pas d'autres moyens d'examiner ces questions si cet examen doit se faire en dehors de la Chambre?

**M. McGrath:** Non, monsieur le président, deux heures ne suffisent pas à examiner une question aussi importante. Je renvoie le député à l'article 96(2) du nouveau Règlement, qui décrit le mandat permanent du comité permanent. Il entre certainement dans le mandat du comité permanent compétent de poursuivre l'examen de la question au-delà du temps réservé à l'examen des crédits. C'est le but du nouveau système. Je crois et j'espère qu'il fonctionnera.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## SUSPENSION DE L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE UN JOUR DÉSIGNÉ

**Le président suppléant (M. Danis):** Plus tôt dans la journée, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) a désigné la journée de demain, le mardi 13 mai, comme jour prévu. En application de l'article 38 du Règlement, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire sera suspendue.

En conséquence, conformément à la déclaration faite par le président suppléant (M. Paproski) vendredi dernier, je demande aux greffiers de reporter la mesure d'initiative parlementaire inscrite au nom du député de Davenport (M. Caccia) à la fin de la liste de priorité.

\* \* \*

[Français]

## LES SUBSIDES

## JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE MANQUE DU GOUVERNEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS—LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):